



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr)

Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr)

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Madame la Directrice générale  
du CCAS de la Ville de Nice

Objet : **Réaménagement des locaux de St François de Paule**

Nice, le 18 juin 2020

Madame la Directrice générale,

Lors d'une visite dans le bâtiment du 11 rue Saint François de Paule, où se trouvent les services de la plateforme d'accompagnement social au logement, le service des repas à domicile, la direction des nouvelles technologies, logistiques et soutien aux populations, le service de la Logistique du CCAS ainsi que la plateforme des nouvelles technologies et développement durable, nous avons cru comprendre qu'une réorganisation bâtimementaire était en cours.

Cependant, à ce jour, nous n'avons pas eu connaissance, lors d'un CHSCT, de cette réorganisation de service.

Nous vous rappelons que le décret N°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail prévoit dans son article 45 que le comité est consulté sur :

- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail ;
- sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Aussi, dans la continuité d'un dialogue social constructif, nous vous demandons, Madame la Directrice générale, de bien vouloir nous associer rapidement à ce projet par le biais d'une réunion avec l'ensemble des agents.

De plus, si cette réorganisation et ce réaménagement des locaux doivent se faire, nous vous demandons de solliciter l'avis du Comité Technique et du CHSCT, préalablement à cette réorganisation.

Nous vous prions, d'agréer, Madame la Directrice générale du CCAS, l'expression de nos respectueuses salutations.

p/o le Syndicat CGT, NMCA  
les membres du CHSCT

**RENAULT Andrew**